

**Evaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement**  
 Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code l'environnement  
- Échéance 2022 -

## CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

**A35 - D2 - D29**

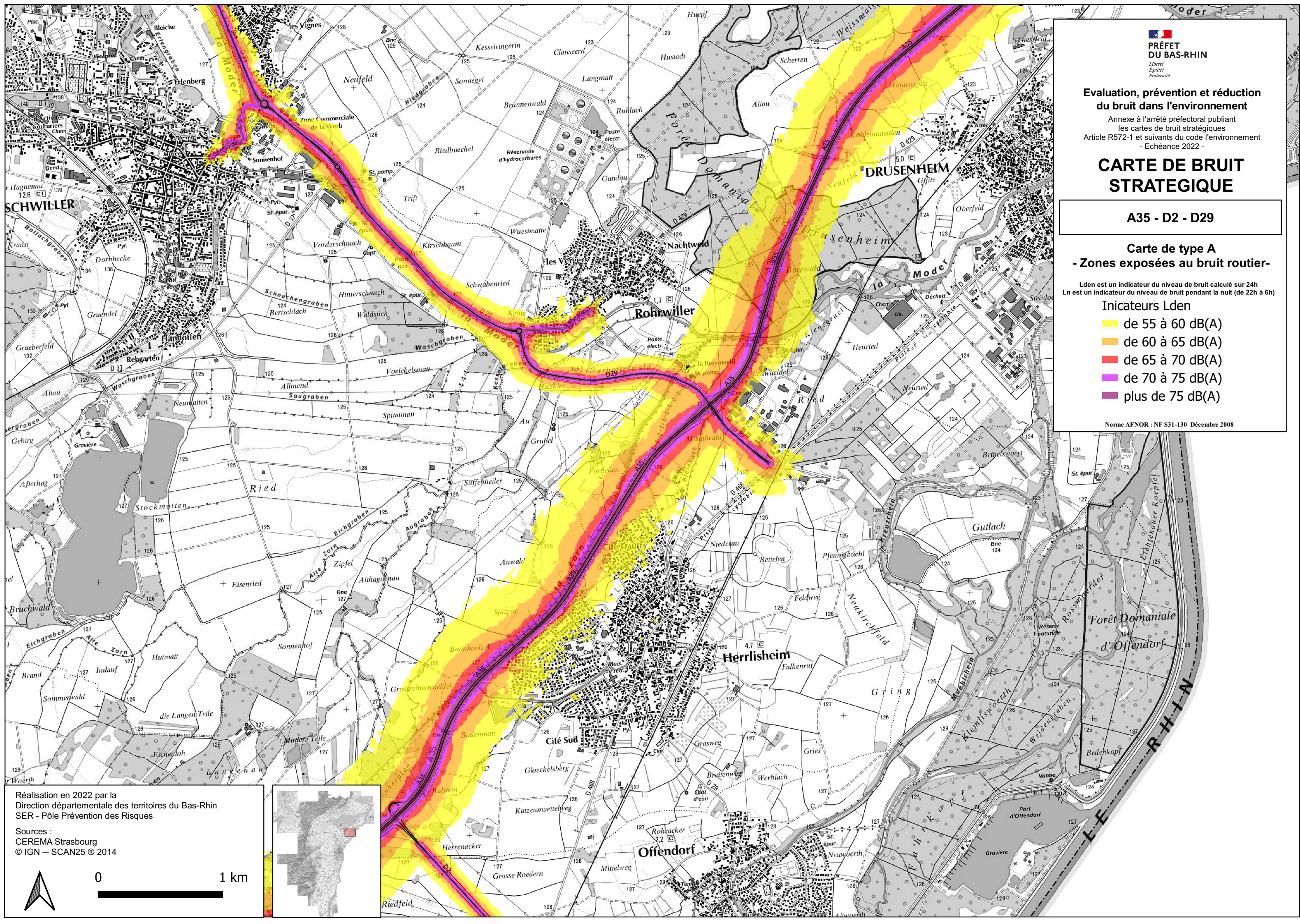
**Carte de type A**  
**- Zones exposées au bruit routier-**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

### Indicateurs Lden

- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A)
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A)
- plus de 75 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :  
 CEREMA Strasbourg  
 © IGN - SCAN25 © 2014



0  1 km

